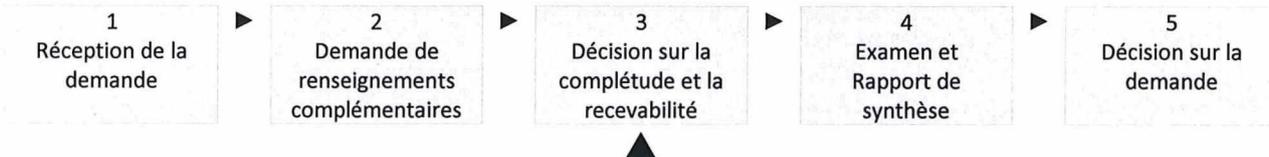


Collège communal de et à Liège  
c/o Administration communale  
Place du Marché 2  
4000 LIEGE

Nos références : **10013619/JTO.fda** (à rappeler dans toute correspondance)



**RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Objet : Demande de permis unique

*enquête -> Urban*

**Demande complète et recevable. Communication à la Commune.**

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)

Résumé de la demande :	
<b>de</b>	- Centre hospitalier universitaire de Liège ETSPUBLI Avenue de l'Hôpital 1 à 4000 LIEGE
<b>de</b>	- 6ENERGYPARK SA Rue des Spinettes 13 à 4140 SPRIMONT
<b>pour le projet</b>	- maintenir en activité le centre hospitalier et aménager des infrastructures de stationnement - dont le n° de dossier est <b>10013619</b> - de classe 2 - comportant une étude d'incidences sur l'environnement
<b>pour l'établissement</b>	- C.H.U. - CLINIQUE ND DES BRUYERES RUE DE GAILLARMONT n° 600 à 4032 LIEGE (Chênée) - dont le n° public est <b>10080952</b>

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

La demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

▪ **Quelle est la suite de la procédure ?**

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 1 s'agissant :

- d'un projet nécessitant une Étude d'Incidences sur l'Environnement.

L'enquête publique – d'une durée de 30 jours – sera réalisée sur le territoire de :

<b>Commune :</b>	<u>Commune de Beyne-Heusay</u>
<b>Raison :</b>	Le périmètre de l'établissement s'étend sur le territoire de la commune

<b>Commune :</b>	<u>Ville de Liège</u>
<b>Raison :</b>	Commune de dépôt

Les instances suivantes sont consultées pour avis :

<b>Instance :</b>	Agence Wallonne de l'Air et du Climat
<b>Raison :</b>	Avis obligatoire. <b>Rubrique(s) :</b> <u>40.50.01.01 - Installation de combustion : 1 MW &lt;= puissance thermique nominale &lt; 50 MW, 40.60.01 - Installation de combustion : 0,1 MW &lt;= puissance thermique nominale &lt; 1 MW</u>

<b>Instance :</b>	Agence wallonne du Patrimoine - Direction opérationnelle de la zone est
<b>Raison :</b>	Avis sous demande du Fonctionnaire Délégué

<b>Instance :</b>	Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville de Liège
<b>Raison :</b>	Avis sous demande du Fonctionnaire Délégué

<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DRCB - DDR - Cellule GISER
<b>Raison :</b>	<b>Zone(s) :</b> <u>Ruissellement - Aléa faible</u>

<b>Instance :</b>	CESE Wallonie - Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie
<b>Raison :</b>	Avis sous demande du Fonctionnaire Délégué

<b>Instance :</b>	Commission royale des Monuments Sites et Fouilles
<b>Raison :</b>	Avis sous demande du Fonctionnaire Délégué

<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DSD - Direction de l'Assainissement des Sols
<b>Raison :</b>	Avis sous demande du Fonctionnaire Délégué

<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DEE - Direction des Eaux Souterraines de Liège
<b>Raison :</b>	Avis sous demande du Fonctionnaire Délégué

<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DEE - Direction des Eaux de surface
<b>Raison :</b>	- Qualification des eaux usées de l'établissement (présence d'EUI ?) - Validation de la gestion de l'eau tel que proposé

<b>Instance :</b>	SPW TLPE - DEB - Direction des Bâtiments durables
<b>Raison :</b>	Avis obligatoire. <b>Rubrique(s) : 40.50.01.01 - Installation de combustion : 1 MW &lt;= puissance thermique nominale &lt; 50 MW, 40.30.02.02 - installation de production de froid ou de chaleur° : puissance frigorifique nominale utile &gt;= 300 kW</b>

<b>Instance :</b>	SPW ARNE - Direction de Liège du Département de la Nature et des Forêts
<b>Raison :</b>	Avis sous demande du Fonctionnaire Délégué

<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DEE - Direction de la Prévention des pollutions
<b>Raison :</b>	<b>Rubrique(s) : 40.30.02.02 - installation de production de froid ou de chaleur° : puissance frigorifique nominale utile &gt;= 300 kW</b>

<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DEE - Direction des Risques industriels, géologiques et miniers
<b>Raison :</b>	<b>Rubrique(s) : 63.12.08.03 - Gaz en récipients mobiles autres que ceux explicitement visés par d'autres rubriques : volume total des récipients &gt; 500 l, 63.12.09.03.02 - Dépôts de liquides inflammables, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, de catégorie 3° (règlement CLP) et les liquides combustibles dont le point d'éclair est supérieur à 60 °C et inférieur ou égal à 93 °C : 25.000 l &lt;= capacité de stockage &lt; 250.000 l</b> + Présence potentielle de puits de mines

<b>Instance :</b>	ELIA - Contact Center South
<b>Raison :</b>	Proximité d'une ligne haute tension

<b>Instance :</b>	Zone de secours ILLE (Liège 2)
<b>Raison :</b>	Sécurité du Bâtiment et risque incendie

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué doivent vous envoyer leur décision dans un délai de 140 jours calendrier à partir de la date d'envoi de ce courrier.

Attention, ce délai peut être prolongé de 30 jours calendrier maximum. Dans ce cas, vous en serez informés.

Le délai peut encore être augmenté de la durée de neutralisation de l'enquête publique si celle-ci se déroule en tout ou en partie entre le 16 juillet et le 15 août ou entre le 24 décembre et le 1er janvier.

▪ **Que devez-vous faire maintenant ?**

1. Organiser l'enquête publique Art. D29 Code de l'environnement

L'organisation simultanée des différentes enquêtes est souhaitable.

**1. L'enquête publique**

L'enquête publique est organisée selon les modalités du code de l'environnement.

Dans les 10 jours de la clôture de celle-ci, il y a lieu de transmettre :

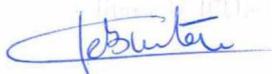
- L'avis d'affichage
- Le procès-verbal de clôture
- Les objections et observations écrites et orales formulées
- La synthèse de celles-ci
- L'avis facultatif de votre collègue

aux adresses suivantes :

- [permis.environnement.liege@spw.wallonie.be](mailto:permis.environnement.liege@spw.wallonie.be)
- [rgpe.liege1.dgo4@spw.wallonie.be](mailto:rgpe.liege1.dgo4@spw.wallonie.be)

Recevez, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, nos salutations distinguées.

Pour le Directeur absent,  
Le Fonctionnaire délégué,



Catherine Leburton  
Attachée qualifiée

Pour le Fonctionnaire technique absent,



Jérémy TOCK, Attaché qualifié



#### CONTACT

##### Permis d'environnement

Département des Permis et  
Autorisations  
DPA Liège  
Rue Montagne Sainte-Walburge -  
Bâtiment II 2  
4000 LIEGE

##### Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction de Liège I - Urbanisme  
Rue Montagne Sainte-Walburge 2  
4000 LIEGE

#### VOS GESTIONNAIRES

##### Permis d'environnement

Contact technique :  
Jérémy TOCK [jeremy.tock@spw.wallonie.be](mailto:jeremy.tock@spw.wallonie.be)

Contact administratif :  
Fabian DAMAS  
[fabian.damas@spw.wallonie.be](mailto:fabian.damas@spw.wallonie.be)  
(+32) 04/2245817

##### Permis d'urbanisme

#### VOTRE DEMANDE

##### RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :  
10013619

Commune : PU/2/128

#### VOS ANNEXES :

Néant

#### CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).